

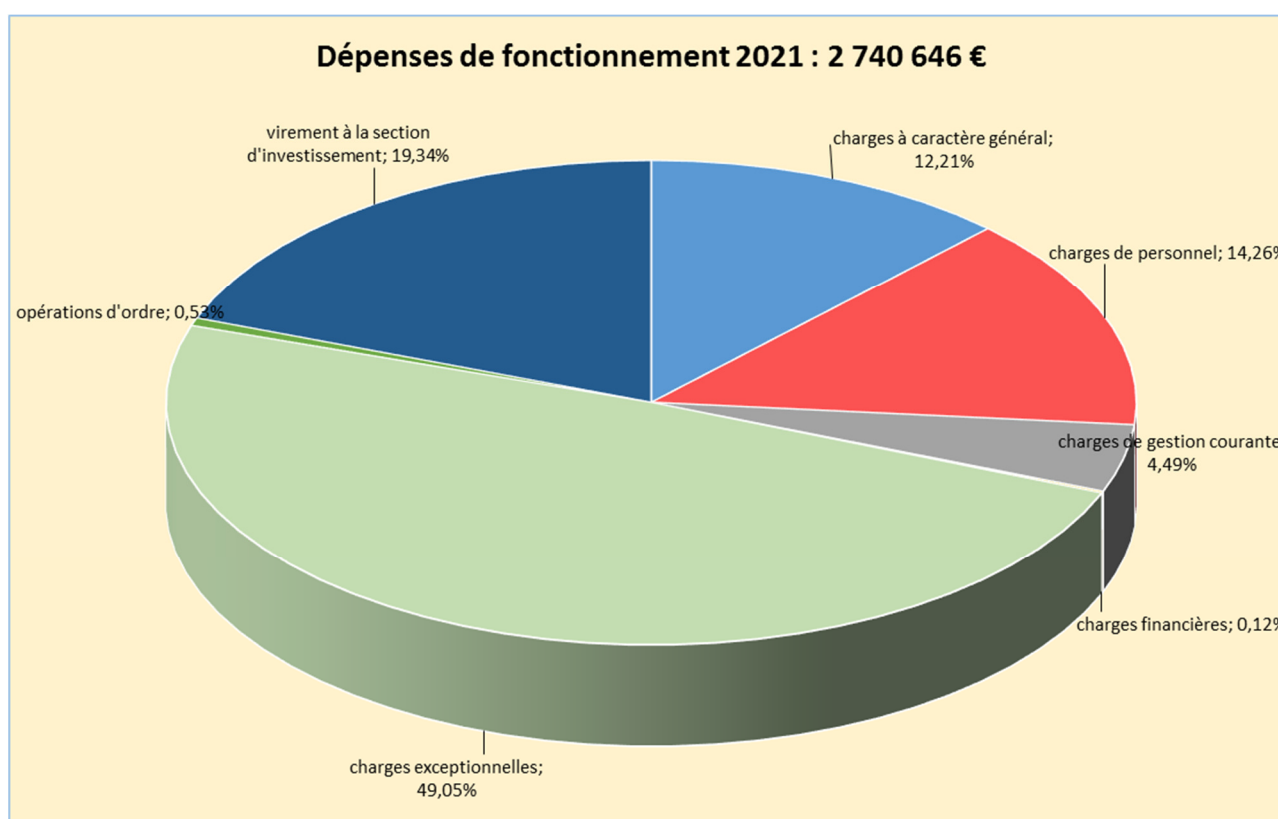
BUDGET

LES RÉSULTATS 2020

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
718 561,97 €	2 634 095,78 €	1 416 713,03 €	1 163 511,66 €
↓		↓	
excédent de l'année 2020 1 915 533,81 €		déficit de l'année 2020 -253 201,37 €	

Au terme des opérations comptables de l'année 2020, l'excédent de clôture s'élève à + 1.662.332,44 €.

LE BUDGET PRIMITIF 2021



La fiscalité à Saint-Porchaire en 2021

La taxe d'habitation sur les résidences principales va progressivement disparaître ; l'Etat s'est donc engagé à compenser cette perte de recettes fiscales. Il a alors été décidé que les départements allaient voir leur taxe foncière sur le bâti transférée aux communes.

Ainsi, il est demandé cette année de fixer un taux de référence en cumulant le taux communal avec celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale qui est égal en Charente-Maritime à 21,50%. L'Etat a mis en place un coefficient correcteur, qui est de 0,762482 pour notre Commune, qui va permettre au Département de nous reverser ce qui doit nous revenir.

Ainsi, pour notre commune, sans modification des taux, la commune doit voter un taux de 36,29 %, soit 14,79 + 21,50.